

le bulletin

du SNUipp-FSU  26



Année scolaire 2014-2015 Bulletin n°352 Déposé le 19/09/2014

Dispensé de timbrage Valence CTC

SNUipp-FSU de la Drôme
Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet
26000 VALENCE

Tél : 04 75 56 77 77
Fax : 04 75 56 00 56
Internet : <http://26.snuipp.fr>
E-mail : snu26@snuipp.fr



EDITO

Du déjà vu !

Fallait-il encore faire lecture du dernier rapport de l'OCDE « regard sur l'éducation » pour se voir confirmer les truismes habituels ? A savoir qu'avec l'un des niveaux de qualification (Bac+5) le plus élevé et l'un des temps de service devant élèves le plus important, les enseignants français du premier degré sont moins bien payés que leurs homologues des autres pays de l'OCDE.

Mais la revalorisation salariale des enseignants ne semble toujours pas faire partie des préoccupations ministérielles. Après la formidable augmentation de 25€ par mois (prime ISAE), les préoccupations des enseignants devraient être ailleurs.

Dorénavant, ils ont cinq matinées à préparer au lieu de quatre... bientôt ils auront à s'adapter de nouveau à de nouveaux programmes... puis dans quelques temps, une nouvelle majorité municipale ou gouvernementale viendra leur expliquer quand et comment il faut faire leur travail... On n'arrête pas le progrès !

Au final, au moment où l'on demande aux professeurs de modifier considérablement leurs pratiques pour relever le défi de la réduction des inégalités scolaires, l'institution renverrait l'objectif de réduction des inégalités salariales aux calendes grecques !

Plus que jamais, les enseignants, notamment au travers du SNUipp-FSU, doivent défendre leurs conditions de travail. Nous devons continuer à exiger la mise en œuvre d'une véritable politique volontariste à l'égard des enseignants et des élèves.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU vous invite à participer nombreux aux prochaines RIS qu'il organise sur temps élèves et à voter massivement aux prochaines élections professionnelles.

Sophia CATELLA, Yoann CHAUVIN
Secrétaires départementaux du SNUipp-FSU 26

CALENDRIER

- **Mercredi 5/11**: RIS à Bourg de péage, La Baume de Transit et Die
- **Mercredi 12/11** : RIS à Valence, Montélimar, Crest, Saint-Vallier
- **Du 27/11 au 04/12** : Élections Professionnelles

RASSEMBLEMENT FGR

Mardi 30 septembre 2014

Champs de mars - Valence

Le projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement enfin à l'Assemblée !

SOMMAIRE

- p 1 : Édito
- p 2 : CTSD mesures de carte scolaire
- p 3 : CAPD du 5 septembre
- p 4 : Réunions d'Information Syndicale
- p 5 : Consignes syndicales
- P 6 : 8 raisons de se syndiquer
- p 7-8 : Bulletin de syndicalisation
- p 9 : Débuts de carrière ; Université d'automne
- p 10 : Formation continue : où es-tu ? ; RASED
- P 11-12 : Élections professionnelles

CTSD : MESURES DE CARTE SCOLAIRE

Le Comité Technique Spécial Départemental devant étudier les ouvertures et fermetures de postes à la rentrée, s'est tenu le jeudi 4 septembre 2014 à 14h30. Le SNUipp-FSU, syndicat indépendant de toute logique partisane et ayant sa propre ligne revendicative, a continué à porter une critique constructive sur les décisions gouvernementales et leurs déclinaisons dans notre département (lire la déclaration liminaire de SNUipp-FSU sur le site).

EXPLICATION DE VOTE

Au bout de deux heures de séance, les représentants syndicaux du SNUipp-FSU (8 sièges) du SGEN-CFDT (1 siège) et du SE-UNSA (1 siège) ont dû se prononcer sur la proposition ci-dessous, proposition qui sera ensuite arrêtée officiellement par la DASEN.

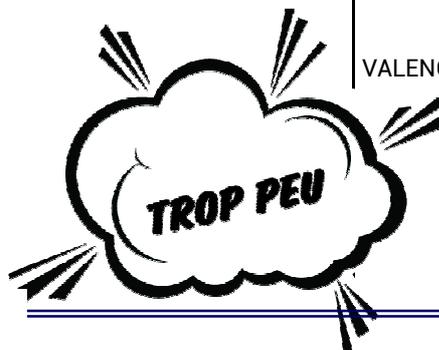
Sachant qu'un vote en contre conduirait à reporter les opérations de carte scolaire (et donc de la CAPD chargée des affectations de rentrée à la semaine prochaine), sachant que certaines mesures de carte scolaire ont été mises en place plus ou moins "en off" en amont de la consultation du CTSD, mais actant la dotation positive attribuée au département, le SNUipp-FSU a pris la décision de s'abstenir.

Résultats du vote :	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	1 (SE-UNSA)	0	9 (8 SNUipp-FSU et 1 SGEN-CFDT)

AJUSTEMENT CARTE SCOLAIRE RENTREE 2014

Sous couvert de l'arrêté officiel de l'IA, les décisions suivantes ont été soumises au vote du comité :

OUVERTURES	FERMETURES	LEVEES DE BLOCAGE
<p>écoles élémentaires</p> <p>MONTELMAR - LES GREZES MONTELMAR - MARGERIE (+1/2 dech.) LA ROCHE DE GLUN - EEP MONTELMAR - LA GONDOLE PIERRELATTE - LE ROCHER CREST - CHARLES ROYANNEZ (surnombre à TP)</p> <p>écoles primaires</p> <p>SAVASSE - EEP (CLIS1) LA BATIE ROLLAND - EEP BOUCHET - EEP CLEON D'ANDRAN - EEP (+1/4 dech.) ROMANS SUR ISERE - SAINT JUST</p> <p>poste CRI</p> <p>MONTELMAR - GRANGENEUVE (3/4) LIVRON SUR DROME - ALPHONSE DAUDET (1/4)</p>	<p>école élémentaire</p> <p>VALENCE - LEON ARCHIMBAUD</p> <p>écoles primaires</p> <p>MONTELEGER - EEP BOURG LES VALENCE - L'ALLET SAINT VALLIER - PIERRE DUMONTEIL</p>	<p>écoles maternelles</p> <p>PORTES LES VALENCE - L. PASTEUR VALENCE - NINON VALLIN</p> <p>écoles élémentaires</p> <p>PIERRELATTE - LE CLAUD DONZERE - ANDRE JULLIEN LIVRON SUR DROME - M. PAGNOL MONTBOUCHER/JABRON - H. REEVES</p> <p>école primaire</p> <p>VALENCE - BROSSOLETTE</p>



SI PEU, ENCORE ET TOUJOURS ...

Depuis des années, le discours libéral s'impose dans l'opinion : « On donne plus à l'éducation et les résultats ne sont pas au rendez-vous ! ». Or, dans les faits, les moyens pour l'enseignement régressent. La preuve en deux courbes officielles *.

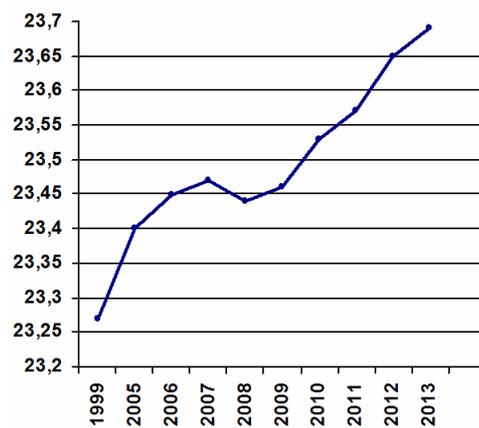


Celle de gauche qui montre la baisse du nombre de postes pour cent élèves depuis 2003.

Celle de droite qui montre l'augmentation du nombre d'élèves par classe depuis 1999.

No comment !

*Indicateurs de suivi de gestion premier degré public 2013-2014
Dir. Générale de l'Enseignement Sco.



CAPD DU 5 SEPTEMBRE

Comme chaque début d'année, les délégués du personnel du SNUipp-FSU ont dû siéger quelques jours après la rentrée au lieu d'être dans leurs écoles. Or, tout enseignant sait combien il n'est pas simple d'être absent dès les premiers jours de classe.

Et comme chaque début d'année, de nombreux enseignants restaient sans affectation et ont dû attendre le lundi 8 septembre 2014 pour prendre en charge une classe au pied levé.

Outre l'impossibilité de préparer sa classe pour l'enseignant concerné, cette situation n'est pas non plus satisfaisante pour les équipes souvent obligées d'essuyer les plâtres, notamment vis-à-vis des parents mécontents.

Ainsi, dès le début de cette CAPD, les délégués SNUipp-FSU du personnel ont à nouveau demandé à ce qu'un CTSD et une CAPD puissent se tenir en fin d'année scolaire de manière à limiter au maximum les ajustements de rentrée.

Lors de cette CAPD, les délégués SNUipp-FSU du personnel ont abordé de nombreuses situations dans le cadre de la phase d'ajustement n°3.

Les services de l'administration ont enregistré 12 demandes de révision de nomination, or aucune, d'après les critères rappelés en séance (être nommé à plus de 30 km de son domicile **ET** avoir un enfant de moins de 3 ans **OU** être nommé dans l'ASH sans l'avoir demandé) n'était légitime et donc aucune n'a abouti.

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont fait remarquer que ces critères ne figuraient nulle part dans la circulaire mouvement et qu'à aucun moment, les personnels n'ont été informés de leur droit légitime à effectuer une demande de révision de nomination. **Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont donc demandé que les critères et modalités de révision de nomination soient clairement inscrits dans les instructions du mouvement l'année prochaine.**

Concernant, l'affectation des personnels restés sans poste, c'est-à-dire nommés « TR Surnombre » à titre provisoire, les délégués SNUipp-FSU du personnel ont découvert en séance les documents et ont donc dû travailler dans l'urgence.

Si les services ne pouvaient évidemment pas fournir au SNUipp-FSU des documents préparatoires en amont puisque le CTSD avait lieu la veille, il n'en reste pas moins que cette manière de fonctionner n'est pas satisfaisante. Là encore, la tenue d'une CAPD en juillet suite à un CTSD de fin d'année devrait permettre de travailler dans de bien meilleures conditions.

Au final, c'est un peu plus d'une quarantaine d'enseignants qui ont été affectés. Le SNUipp-FSU est intervenu sur les situations dont il avait connaissance mais aussi sur des situations découvertes en séance. Outre, quelques incohérences, il semble que les services aient fait leur possible pour satisfaire au mieux les personnels au vu des postes à pouvoir.

Mais comment expliquer qu'une collègue habitant le Nord du département soit nommée dans le Sud alors que dans le même temps, une collègue habitant le Sud soit nommée dans le Nord.

Réponse de l'Inspection : **« Nous n'avons pas eu la demande des collègues concernées ». C'est bien noté. Ainsi, une conclusion s'impose pour le mouvement de l'année prochaine : quelle que soit votre demande, faites là !**



Autre intervention des délégués SNUipp-FSU du personnel. Ils ont demandé à ce que les TR surnombres qui resteront encore sans poste à l'issue de cette CAPD puissent dans l'attente d'une affectation être rattachés à une école plus proche de leur domicile.

Réponse de l'inspection : « Nous devons garantir un maillage du territoire, notamment dans le Nord du département où les moyens en remplaçant sont moindres ». Ce problème n'est pas nouveau et le SNUipp-FSU n'a pas manqué de demander que soit inscrit au PV le point suivant : « les responsables de l'administration eux-mêmes soulignent le manque de moyens pour le remplacement ».

Les délégués SNUipp-FSU du personnel ont ensuite abordé l'**intégration des instituteurs au corps des PE** et ont exprimé leur indignation de voir que les moyens d'intégration mis à disposition par le ministère ne permettraient même pas de couvrir les 5 demandes du département. Rappelons ici que 3 demandes avaient été satisfaites en 2013/2014 et que les délégués SNUipp-FSU avaient sollicité les services pour que ces derniers réclament les 2 intégrations manquantes au ministère. Le ministère a accepté une intégration sur les deux demandées. Pourtant, le législateur avait prévu l'extinction du corps des instituteurs en 2007. Les retraités pourront donc attendre encore un peu avant de voir leurs pensions revalorisées. Quelle honte !

Les délégués SNUipp-FSU du personnel

**LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !**



RÉUNIONS D'INFORMATION SYNDICALE

L'arrêté du 29 août 2014 relatif aux modalités d'application aux personnels relevant du ministère de l'éducation nationale des dispositions de l'article 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, indique très clairement que :

« les personnels enseignants relevant du ministère de l'éducation nationale qui exercent leurs fonctions dans les écoles maternelles et élémentaires ont le droit de participer aux réunions d'information intervenant pendant les heures de service, à raison de trois demi-journées par année scolaire ». Le SNUipp-FSU y voit une première victoire. Chaque enseignant peut participer à 3 RIS dans l'année scolaire.

La circulaire d'application est parue au BO du 18 septembre 2014. Elle permet la participation à une RIS sur temps élèves, tout en obligeant les écoles à prendre en charge les élèves et à informer les parents de la tenue de la RIS.

RIS ouvertes à tous, syndiqués ou non Pour influencer sur les choix politiques qui concernent l'école.

7 LIEUX et 2 DATES



MERCREDI 5 NOVEMBRE de 9h à 12h	MERCREDI 12 NOVEMBRE de 9h à 12h
BOURG DE PEAGE Salle François Mitterrand	VALENCE Maison des syndicats
DIE École Chabestan	MONTELMAR Espace Saint Martin
BAUME DE TRANSIT Salle des fêtes	CREST Salle des acacias
	SAINT VALLIER Maison des associations

MODALITÉS

Depuis cette année, chaque enseignant peut participer à 9 heures de Réunion d'Information Syndicale (RIS) par année scolaire dont une demi-journée sur temps élèves.

Pour participer à une RIS, vous devez informer votre IEN de circonscription 48 heures avant la date de la tenue de la RIS.

Si vous participez aux 3 sessions de RIS organisées par le SNUipp-FSU 26 alors vous pourrez déduire 6 heures d'animations pédagogiques, puisque vous aurez participé à une RIS sur temps élèves.

Toutefois, toutes les autres possibilités vous sont offertes. Vous avez jusqu'au 19 septembre 2014 pour vous inscrire aux animations pédagogiques. Voici un petit tableau explicatif du nombre d'heures que vous devez effectuer si vous comptez participer à des Réunions d'Information Syndicale dans l'année :

Participation choisie	Inscription à faire
Une RIS sur temps élève et deux autres RIS dans l'année	12 heures d'animation pédagogique
Une RIS sur temps élève et une autre RIS dans l'année	15 heures d'animation pédagogique
Une seule RIS sur temps élèves	18 heures d'animation pédagogique
Deux RIS hors temps élèves	12 heures d'animation pédagogique
Une seule RIS hors temps élèves	15 heures d'animation pédagogique
Trois RIS hors temps élèves	9 heures d'animation pédagogique

Appliquer les consignes, c'est faire prévaloir l'exigence de qualité !

ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES

S'inscrire à ce qui nous intéresse

La circulaire n°2013-019 stipule que 18 heures sur les 108 h sont « consacrées à l'animation pédagogique et à des actions de formation continue [...] tout ou partie consacrées à des sessions de formation à distance, sur des supports numériques ».

Ainsi règlementairement, il n'y a aucune distinction entre animation pédagogique obligatoire ou non obligatoire. La seule chose qui est obligatoire est d'effectuer vos 18 heures de service avec une partie à distance.

Dans ce cadre, le SNUipp-FSU 26 vous invite à vous inscrire aux animations pédagogiques qui vous intéressent sans vous préoccuper de leur caractère obligatoire ou non. Si vous êtes préinscrits, vous n'êtes pas tenus d'en tenir compte, l'important étant de pouvoir justifier de la réalisation de vos heures en fin d'année.

Aussi, si vous ne parvenez pas à vous inscrire dans GAÏA, vous avez la possibilité d'envoyer votre inscription par mail ou papier libre à votre circonscription.

Enfin, si vous vous déplacez pour les animations pédagogiques hors de votre résidence administrative et personnelle, n'oubliez pas que vous devez être remboursés de vos frais.

CONSEIL ECOLE-COLLEGE

En attendant les moyens concrets pour faire fonctionner cette instance, le conseil école-collège reste encore une coquille vide remplie de bonnes intentions.

A minima, le SNUipp-FSU demande que le choix du ou des enseignants participant soit laissé à la discrétion des équipes.

Aussi, si vous avez déjà effectué vos 108h ou que vous n'êtes pas défrayés pour vos déplacements, vous n'êtes pas tenus d'y aller.

Sur le fond, rien ne doit vous être imposé. Ce sont les équipes de terrain qui doivent être à l'initiative des thématiques abordées.

En cas de pression, contactez le SNUipp-FSU 26.

L.P.C : TOUJOURS OBSOLETE !

Le ministère a annoncé une vaste consultation des enseignants sur une proposition d'un nouveau socle commun. Les programmes quant à eux devraient être modifiés pour la rentrée 2015 puis 2016.

Dans ce cadre, le Livret Personnel de Compétence, fondé sur le socle de 2006, devient un outil totalement dépassé. Le SNUipp-FSU continue donc d'appeler les collègues à ne pas remplir et ne pas retourner le LPC. Cette consigne de boycott, au début minoritaire, trouve aujourd'hui toute sa pertinence.

APC : CHOIX AUX ECOLES

Les textes officiels sont très clairs. Il appartient aux équipes enseignantes de faire des choix sur les modalités d'organisation des APC et de proposer cette organisation à l'IEN de circonscription.

La mairie n'a pas à dicter aux équipes les temps sur lesquels elles souhaitent organiser les APC.

En cas de pression de votre mairie ou de votre hiérarchie, ne restez pas seul. N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU 26.



TR : LIMITER LES HEURES ET DEPLACEMENTS !

Pour le respect des conditions de travail des enseignants, et un enseignement de qualité dispensé auprès de nos élèves, les Titulaires Remplaçants doivent être le moins possible parachutés sur des postes éloignés. Ainsi, le SNUipp-FSU invite les TR à :

➤ refuser d'effectuer des déplacements :

- à plus de 20 km de leur école de rattachement pour un remplacement court et imprévu type congé maladie par exemple ;
- à plus de 40 km pour un remplacement long et prévu type congé maternité, stage, ...
- dans les départements limitrophes.

➤ refuser le remplacement dans l'ASH :

Si vous n'êtes pas spécialisés et n'avez pas de convocation, refusez le remplacement et prenez contact avec le SNUipp-FSU.

➤ être comptable de leurs heures :

Avec la mise en place des rythmes, les TR peuvent être amenés à faire plus de 24h/semaine. Le SNUipp-FSU les invite fortement à compter ces heures effectuées en plus puisqu'elles donnent droit à un temps de récupération.

Pour vous aider dans ce comptage, un tableur est à disposition sur notre site.

8 RAISONS DE SE SYNDIQUER

Le SNUipp-FSU, est le premier syndicat dans les écoles. Il est majoritaire dans plus de 80 départements. Il s'est fixé des objectifs élevés :

- développer le Service Public Laïque d'Éducation pour la réussite de tous les élèves,
- défendre les personnels,
- améliorer les conditions de travail et les salaires.

Notre syndicat est indépendant

On ne le répétera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la «politique» du syndicat.

Les différentes instances (conseil syndical, congrès...) sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp-FSU.



Le syndicat est proche de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche...

Il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp-FSU.

Le syndicat est efficace

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.



Le syndicat, c'est pas cher

Offrez-vous un café engagé par semaine ! Et oui, avec la déduction fiscale de 66 % transformée en crédit d'impôt, les deux tiers de votre cotisation sont désormais remboursés même pour les non imposables. En moyenne une cotisation équivaut à 50€ par an. Pas cher pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone, internet...

**Le SNUipp-FSU n'est pas subventionné.
C'est la garantie de son indépendance !**

A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU.

C'est aussi la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.

Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Le syndicat participe à l'évolution du métier

En posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp-FSU participe à l'évolution du métier.

Un syndicat unitaire !

Les élus du SNUipp-FSU jouent pleinement leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp-FSU en tête des élections paritaires. Mais l'activité du SNUipp-FSU ne s'arrête pas là, bien au contraire.



BULLETIN DE SYNDICALISATION 2014-2015

SNUipp-FSU 26

N° 352

Maison des Syndicats - 17, rue Georges Bizet 26000 VALENCE

Tél. : 04 75 56 77 77 e-mail: snu26@snuipp.fr <http://26.snuipp.fr>

NOM : Nom de jeune fille :
Prénom : Date de naissance :/...../.....
Tél fixe : Tél portable* :
E-mail perso* :

* nécessaire pour l'envoi « instantané » d'informations concernant la carrière

Adresse personnelle :

Se syndiquer
est un acte de
solidarité!
Une démarche
individuelle au
service du
collectif.

Ville et établissement d'exercice :

- | | | | | |
|--|---|---|---|--|
| <input type="checkbox"/> Professeur des Ecoles | <input type="checkbox"/> Instituteur | <input type="checkbox"/> PEGC | <input type="checkbox"/> Retraité(e) | <input type="checkbox"/> AVS/EVS |
| <input type="checkbox"/> Adjoint(e) | <input type="checkbox"/> Directeur(trice) | <input type="checkbox"/> Etudiants | <input type="checkbox"/> P.E. Stagiaire (PES) | <input type="checkbox"/> Enseignant en ASH |
| <input type="checkbox"/> Temps partiel:% | <input type="checkbox"/> Congé parental | <input type="checkbox"/> En disponibilité | <input type="checkbox"/> En congé formation | <input type="checkbox"/> CLD, CLM |

ÉCHELON :

COTISATION : euros (Voir tableaux au verso)

POUR VOUS SYNDIQUER AU SNUIPP-FSU 26 : 3 FORMULES POSSIBLES

Cocher la formule choisie

- Le paiement par chèque (de 1 à 6)** à l'ordre du SNUipp-FSU 26. Envoyez votre bulletin de syndicalisation accompagné du ou des chèques (merci d'indiquer la date d'encaissement au dos) à la section départementale ou à un des trésorier de secteur. **Mon choix : nombre de chèques :**
- Le paiement par prélèvement automatique (de 1 à 6 fois de novembre à avril).** Envoyez votre bulletin de syndicalisation accompagné de l'autorisation de prélèvement signée et d'un RIB à la section départementale ou à un des trésorier de secteur. **Mon choix : nombre de prélèvements :**
- Le paiement en ligne sur** <https://adherer.snuipp.fr/26>

66% de la
cotisation
vous est
rendue par
déduction
ou crédit
d'impôts

Le SNUipp-FSU utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (le bulletin départemental, Fenêtres sur cours, le SNUnet ...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière, auxquels il a accès à l'occasion des commissions paritaires. J'autorise le SNUipp-FSU 26 à faire figurer ces informations dans les fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant à la section.

JE ME SYNDIQUE AU SNUIPP-FSU 26 AFIN DE CONTRIBUER :

- à la défense des intérêts des personnels actifs et retraités,
- au développement du service public d'éducation,
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat, unitaire, pluraliste et démocratique appartenant à la FSU (*Fédération Syndicale Unitaire*)

Date : / / Signature :

- Je souhaite être référent SNUipp-FSU 26 sur mon école.**
- Je souhaiterais m'investir dans l'activité syndicale du SNUipp-FSU.**

PLUS NOMBREUX, PLUS FORTS, PLUS EFFICACES...

SYNDIQUEZ-VOUS !

En se syndiquant au SNUipp-FSU, nous nous donnons collectivement les moyens d'agir, d'informer, de s'adresser à tous, de travailler les convergences, de rassembler les énergies. En adhérant, nous rendons possible l'information détaillée et régulière à l'occasion de chaque rendez-vous paritaire. En se syndiquant, nous garantissons la totale indépendance de l'organisation syndicale, sa capacité à organiser l'action localement, départementalement et nationalement.

Devenir adhérent c'est se donner les moyens d'agir sur l'avenir.

DÉBUTS DE CARRIÈRE DANS LES ÉCOLES

La réforme de la formation initiale des enseignants a vu se multiplier le nombre de jeunes collègues dans les écoles. Même si le SNUipp-FSU se félicite du retour de la formation initiale, cette dernière est loin d'être satisfaisante. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer une formation initiale professionnelle de 2 ans rémunérée, comptant pour la retraite, reconnue par un master et une année de fonctionnaire stagiaire en alternance avec 2/3 de formation en ESPE, et 1/3 en stage. Pour l'heure, voici un tableau répertoriant les différents collègues non titulaires que vous pourriez avoir dans vos écoles.

Statut	Parcours	Présence dans l'école	Missions	Rémunération
PES	Lauréats concours 2014 exceptionnel	Temps plein classe	Pleine responsabilité de classe	100% échelon 3 PE
PES	Lauréats concours 2014 rénové	½ temps classe ½ temps formation à l'ESPÉ	Pleine responsabilité de classe	100% échelon 1 PE
Contractuels	M2 MEEF « recalés » concours 2014 rénové	¼ temps classe ¾ temps formation à l'ESPÉ	Pleine responsabilité de classe	Contrat 27% de l'indice 401
EAP	L2, L3 ou M1 boursiers préparant un métier de l'enseignement	12h/semaine temps école. Il s'agit d'une durée moyenne pouvant varier au cours de l'année.	Les missions évoluent en fonction du niveau d'étude : L2 ⇒ observation active en classe L3 et M1 ⇒ pratique accompagnée sous la responsabilité de l'enseignant titulaire. L2 à M1 ⇒ missions d'accompagnement d'activités péri-éducatives	Varie de 601,34 € à 992,75 € net par mois (part fixe + bourse sur critères sociaux)

- PES : Professeur des Écoles Stagiaires - EAP : Emploi d'Avenir Professeur - Master MEEF : Métier de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation
- ESPÉ : École Supérieure du Professorat et de l'Éducation - L2, L3 : Licence 2^{ème} année ou 3^{ème} année - M1, M2 : Master 1^{ère} ou 2^{ème} année

Anne Sophie GARROTÉ

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

Les 17, 18 et 19 octobre prochains, Port Leucate accueillera des enseignants, syndiqués ou non, et des chercheurs pour partager réflexions professionnelles et analyses sur la nécessaire transformation de l'école.

LE PROGRAMME



Par expérience, le plus difficile sera de choisir parmi les intervenants dont voici un aperçu :

Olivier HOUDÉ abordera ce qui se passe dans le cerveau d'un enfant à l'instant qui précède une bonne réponse ou une erreur, **Yves CLOT** développera la thèse que seul le travail que l'on peut prendre à cœur est supportable, **Sylvie CEBE** s'intéressera aux compétences travaillées en orthographe, **Cendrine MARRO** interrogera le travail à l'égalité des sexes dans la classe grâce à la littérature de jeunesse, **Jacques BERNARDIN** tentera de changer le rapport à la culture écrite, **Corinne LOIE** s'emparera de l'outil professionnel essentiel qu'est la voix, **Pierre PERIER** interrogera les problèmes et les enjeux des relations entre les familles populaires et l'école tandis que **Marie TOULLEC-THERY** décryptera le dispositif « Plus de maîtres que de classes ». **Benoît FALAIZE** nous dira ce que les élèves retiennent de l'enseignement de l'histoire à la fin de l'école élémentaire et **Mireille BRIGAUDIOT** continuera à porter haut l'importance du travail sur le langage à l'école maternelle. Enfin, **André ROBERT** évoquera le rapport des enseignants au syndicalisme.

Amélie SIGAUD

J'ai participé pour la première fois à l'université d'automne l'année dernière. Ces débats m'ont permis de prendre du recul par rapport à mes pratiques. J'y retourne !

MODALITÉS

Deux modalités d'inscriptions avant le 7 octobre : en ligne sur le site www.snuipp.fr ou par voie postale en retournant le bulletin d'inscription reçu avec Fenêtres sur cours. Une convocation vous sera envoyée, elle sera à joindre à votre autorisation d'absence.

Une participation forfaitaire de 109 € comprenant la participation aux travaux, l'hébergement et la pension complète est demandée pour les 3 jours. N'hésitez pas à prendre contact avec le SNUipp-FSU 26 pour l'organisation du co-voiturage.

DANS LA DRÔME

Comme chaque année, certains enseignants se plongent au moment des inscriptions aux stages de formation continue dans le plan départemental de formation PDF*. Souvent, ils ne s'inscrivent pas après la lecture de celui-ci, peu certains d'être retenus.

En effet, encore cette année, la majorité des stages concernent ce que l'on appelle un public désigné : nouveaux directeurs, formation de formateurs, entrants dans le métier, formation ASH, groupes départementaux ... Que reste-t-il pour les enseignants « non désignés » avides de vouloir se former ?

Cette année au PDF nous avons 106 stages (dont 17 intitulés communs qui concernent 44 stages), répartis ainsi :

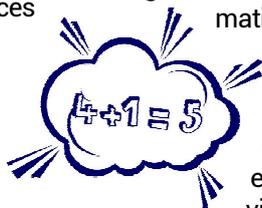
- **15 à candidatures libres** (dont quatre intitulés communs concernant 9 stages ; ces stages étant déclinés en zone géographique).
- **91 à candidatures désignées** (certains sont étiquetés candidatures libres mais concernent l'ASH).

De même, prenons l'exemple des enseignants en maternelle. Ces derniers peuvent s'inscrire librement à UN stage. Que d'offres ! En tout, cela concerne 32 enseignants sur le département. Vive la maternelle ! C'est évident, ces collègues-là ont moins besoin de formation.

UN RAPPORT DE L'INSPECTION GENERALE ACCABLANTE

« **La formation continue des enseignants du premier degré est plutôt insatisfaisante et rare** » constate l'Inspection générale dans un rapport de février 2013. Elle dresse un état des lieux de ses insuffisances tant sur le plan de son organisation que de son contenu et des moyens de son déploiement depuis 2006 : choix des thèmes et des intervenants discutables, « *trop éloignés des préoccupations des maîtres* », « *déconnectés de la réalité quotidienne des classes* ».

* stages organisés sur le temps élèves ; les enseignants sont donc remplacés.



Les rédacteurs du rapport relèvent une forme d'inadéquation de l'offre, alors que les enseignants « attendent des interventions d'experts de la pédagogie et de la didactique ». Ils pointent aussi « la disparition des stages longs (trois semaines) non compensée par les heures d'animation, qui n'ont pas la même fonction aux yeux des enseignants », et la quasi-disparition des actions ouvertes aux candidatures individuelles.

La baisse, entre 2006 et 2011, des moyens consacrés au fonctionnement de cette formation continue est aussi pointée du doigt. Ces derniers sont passés d'un peu plus de 15,5 millions à 13 millions d'euros déplorent les rapporteurs, qui signalent aussi « pour partie, un autre usage que le financement de la formation continue » par les académies. Traduction concrète : le bilan social du ministère de l'Éducation nationale faisait état d'une moyenne de 1,9 journée de stage suivie par les enseignants du premier degré pour l'année 2011-2012. Elle était de 2,35 en 2006-2007.

« **La question des moyens est actuellement une pierre d'achoppement (...) et les perspectives d'amélioration semblent lointaines** » s'inquiète l'Inspection générale. Le budget 2014 ne le dément pas, les crédits destinés à la formation continue se montant à un peu moins de 13 millions d'euros, identiques donc à 2012 et 2013. Or, restaurer cette formation continue des enseignants « *principal gage de l'efficacité du système éducatif* » est un objectif prioritaire et il faudra dégager les crédits nécessaires, prévient-elle. Il s'agira aussi de la rendre « attractive » en favorisant « *l'adaptation de l'offre aux besoins réels du terrain* », de la rendre « valorisante », « *de la faire entrer dans le monde de l'école numérique* » et d'« améliorer la situation des formateurs ». Les propositions ne manquent pas, au moment où « *les projets ministériels en cours affirment l'importance de la formation continue [et] qu'il a même été envisagé de la rendre obligatoire* ». Reste maintenant à passer aux travaux pratiques, sans plus attendre.

Laurent LAGARDE

LES RASED

Une nouvelle circulaire RASED, parue au JO du 28 août 2014, remplace celle de 2009. Cette circulaire redéfinit et réaffirme les missions spécifiques des personnels spécialisés des RASED.

Leur double mission d'« aide aux élèves » et d'« aide aux équipes » est affirmée et doit permettre aux équipes RASED de définir leur projet de circonscription. Le temps de synthèse, au cœur du travail des réseaux, doit ainsi partout être réaffirmé.

Malgré des remaniements (à la demande du SNUipp-FSU) par rapport aux premières moutures inquiétantes présentées lors des groupes de travail au ministère, certains points amènent néanmoins des interrogations :

• **N'y a-t-il pas un brin d'hypocrisie à rappeler les missions du maître G**, alors que

dans un grand nombre de départements dont le nôtre, il n'y a presque plus de maîtres G et que les départs en formation sont en panne ?

• **Faut-il s'attendre à terme à une fusion des spécialisations E et G ?** (la phrase : « Ces deux formes d'aide, quoique distinctes, ne sont pas des spécialisations cloisonnées. » peut le laisser entendre...)

• **Les enseignants spécialisés du RASED doivent-ils dorénavant intervenir dans le champ du handicap ?** C'est ce que certains IEN ne manqueront pas d'exiger en s'appuyant sur les termes : « *Ils contribuent au suivi des projets personnalisés de scolarisation (PPS). Ils constituent également une ressource et un appui pour l'équipe enseignante dans les relations et les entretiens avec les familles des élèves en difficulté ou en situation de handicap.* »

Le SNUipp-FSU 26 invite tous les collègues concernés à faire remonter toutes les informations concernant sa mise en œuvre :

- Comment se mettent en place les pôles ressources de circonscription ?

- Les difficultés éventuelles de collaborations entre l'IEN et les membres des RASED pour la définition des territoires d'interventions, des procédures d'aides et d'intervention des membres du réseau.

Le SNUipp-FSU poursuit dans le même temps l'action sur la question des départs en formation et des créations de postes nécessaires, afin que le RASED retrouve, partout, et pas seulement dans l'éducation prioritaire, sa capacité à croiser les regards sur les élèves en grande difficulté.

Alex MARTINERO

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS
du 27 novembre au 4 décembre

LEUR RÉUSSITE, NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS LES MOYENS
DE BIEN LE FAIRE !



CLIQUEZ
VOTEZ

Les élections professionnelles se dérouleront dans toute la fonction publique le 4 décembre 2014 avec une période de vote, par voie électronique, du 27 novembre au 4 décembre.

Vous voterez pour élire vos représentants dans les instances paritaires.

**Votez massivement et faites voter pour
le SNUipp en CAP et la FSU en CT !**

Adressez-nous l'appel à voter au verso ou adressez-nous un mail pour nous l'indiquer...

POURQUOI VOTER POUR LE SNUIPP ?

**Le SNUipp-FSU 26 agit avec vous,
vous serez certain d'être entendu et défendu.**

Donnons toute la représentativité à des élus qui :

- sont avant tout des militants présents dans tous les secteurs du département
- vous aident à défendre et à faire respecter vos droits qu'ils soient collectifs ou individuels
- informent, rendent compte aux personnels et imposent la transparence dans toutes les opérations qui concernent les enseignants
- accompagnent les collègues dans leurs démarches, auprès des IEN, de l'IA ou dans l'élaboration de courriers
- vous répondent toute l'année et particulièrement au moment des promotions et du mouvement, en vous aidant notamment à faire des vœux, à écrire des courriers de révisions d'affectation...
- siègent et interviennent véritablement dans toutes les instances paritaires académiques et départementales et sur tous les dossiers et auprès de nombreux partenaires de l'école*
- s'opposent à l'arbitraire, à la remise en cause de nos acquis et de nos droits
- vous soutiennent et portent vos combats, vos actions en les construisant avec vous...

Donnons toute la représentativité à un syndicat, le SNUipp-FSU 26, qui :

- lutte contre les attaques répétées conduisant à la casse du service Public d'Éducation
- débat avec toute la profession dans tout le département et mène une vraie réflexion sur le métier pour transformer l'école en organisant des réunions cantonales et des réunions d'information syndicale
- respecte les mandats démocratiquement donnés aux organisations syndicales
- prend toute sa place dans les mouvements sociaux, dans les combats pour un monde plus juste et plus solidaire
- construit l'unité d'action, notamment au sein de la FSU, avec les personnels et avec ses partenaires syndicaux
- communique régulièrement avec toute la profession et propose différentes publications :
 - un bulletin à l'adresse de ses syndiqués et des écoles (et pas seulement en période d'élections professionnelles !)
 - une lettre électronique (SNUnet)
 - un dossier premier poste, une clé USB, un rikikisaitou, un agenda aux débutants et stagiaires
 - un drômadaire (mémento départemental)
 - un dirlosaitou (mémento à l'usage des directeurs)
 - un KISAITOU
- assure des permanences tous les jours de la semaine, souvent pendant les vacances en répondant à tous les collègues
- s'oppose aux régressions sociales...

RÉDUISEZ
LES INÉGALITÉS

Amplifions le syndicalisme de lutte unitaire ! Votons SNUipp-FSU !



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

APPEL A VOTER

J'appelle à voter pour la liste du SNUipp-FSU Drôme.

Par delà nos diversités, nos opinions, nous institutrices, instituteurs, professeurs des écoles de la Drôme, signataires, appelons à voter pour la liste présentée par le SNUipp-FSU 26 à l'élection à la CAPD du 27 novembre au 4 décembre 2014 :

- Pour la défense et la promotion de l'école publique laïque
- Pour donner à l'école et aux enseignants les moyens nécessaires pour la réussite de tous les élèves
- Pour améliorer nos carrières et nos conditions de travail et retrouver la dignité
- Pour conserver et restaurer les acquis sociaux et préserver la solidarité (retraite, santé, droit du travail, statuts...)
- Pour enrayer et combattre les mesures destructrices de ce gouvernement

Avec le SNUipp-FSU :

- Pour un syndicalisme unitaire, indépendant, pluraliste et ambitieux
- Pour poursuivre et renforcer le travail d'accompagnement, d'information et de conseils mené depuis près de 20 ans
- Pour continuer à faire respecter les droits de tous les collègues dans la transparence et l'équité
- Pour un syndicalisme qui ne renonce jamais.

Nom :

Prénom :

Signature :



VOS PROCHAINS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

	Sophia CATELLA directrice, école maternelle Voltaire, Portes-lès-Valence		Yoann CHAUVIN directeur, école élémentaire Fernand Léger, Portes-Lès-Valence		Anne-Sophie GARROTE adjointe, école élémentaire, St Gervais / Roubion
	Amélie SIGAUD TRS, école maternelle, La Roche de Glun		Laurent LAGARDE adjoint, école maternelle Jules Ferry, Aouste Sur Sye		Marion PIN, adjointe, école élémentaire Les Arnauds, Romans
	Johann CHALAMET enseignant spécialisé, école élémentaire Montaigne, Valence		Isabelle GEOURJON directrice application, école maternelle Sophie Condorcet, Valence		Jérôme QUERE titulaire remplaçant, école élémentaire Brossolette, Valence
	Delphine BLANC adjointe, école élémentaire, Montvendre		Sébastien POLVERINO directeur, école élémentaire, Montoison		Stéphane MARACHIAN directeur, école primaire, Allan
	Alex MARTINERO enseignant spécialisé, école élémentaire Les Méannes, Romans PE Hors Classe		Bernadette LONG directrice, école élémentaire André Blanc, St Marcel-Lès-Valence PE Hors Classe		